

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX



DOCUMENT UNIQUE DE CONSULTATION VALANT ACTE D'ENGAGEMENT ET CAHIER DES CHARGES

MAITRE DE L'OUVRAGE :



COMMUNE DE GOUESNOU
1, Place des Fusillés
29850 GOUESNOU
Tel : 02 98 07 86 90
www.gouesnou.fr

GESTION DU MARCHE : Monsieur le responsable du pôle Travaux, Urbanisme, Environnement

OBJET DU MARCHE : Rénovation du chauffage de l'Eglise

2016-MT-18

PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE :

MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE

(Article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics)

REMISE DES OFFRES :

Date limite de réception : Vendredi 9 décembre 2016

Heure limite de réception : 17 h 00

Cadre à remplir par le Soumissionnaire :

ENTREPRISE :

ADRESSE :

.....

.....

PERSONNE HABILITEE A DONNER LES RENSEIGNEMENTS PREVUS A L'ARTICLE 130 DU DECRET n°2016-

360 RELATIF AUX MARCHES PUBLICS : Monsieur le Maire de Gouesnou

ORDONNATEUR : Monsieur le Maire de Gouesnou

COMPTABLE PUBLIC ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS : Monsieur le Trésorier Principal

1 - CONTRACTANTS

Entre les Soussignés,

➤ la Commune de Gouesnou, 1 place des Fusillés, 29850 Gouesnou, dûment représentée par son maire en exercice,

et

JE SOUSSIGNE (*Titulaire Unique*)

- TITULAIRE UNIQUE / (NOM ET PRENOMS) :
- Agissant (RAYER LA MENTION INUTILE) :
 - a) En mon nom personnel,
 - b) Au nom et pour le compte de la Société (INTITULE COMPLET ET FORME JURIDIQUE) :
 - Ayant son (RAYER LA MENTION INUTILE) :
 - a) Domicile à (ADRESSE COMPLETE ET NUMERO DE TELEPHONE) :
 - b) Siège social à (ADRESSE COMPLETE ET NUMERO DE TELEPHONE) :
 - Immatriculé à l'I.N.S.E.E. :
 - Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :
 - Code d'activité économique principale (A.P.E.) :
 - Numéro d'inscription (RAYER LA MENTION INUTILE) :
 - a) au registre du commerce et des sociétés :
 - b) au répertoire des métiers :

L'Entreprise.....

Après avoir pris connaissance du Cahier des Charges et des documents qui y sont mentionnés, **M'ENGAGE SEUL**, sans réserves conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **ME LIE SEUL** que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de **QUATRE VINGT DIX (90) JOURS**.

2 - OBJET DE LA CONSULTATION

2.1 Nature de la consultation

La présente consultation a pour objet la rénovation du chauffage de l'église de Gouesnou et comprend un lot unique à prix global et forfaitaire.

Le marché est composé :

- d'une tranche ferme pour le remplacement de cassettes, remplacement des régulateurs et remise en fonctionnement des zones
- d'une tranche conditionnelle pour le remplacement de cassettes dans le fond de l'église.

La Mairie se garde le droit d'avoir recours à la négociation.

2.2 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

3 - CAHIER DES CHARGES

3.1 Objet et nature du marché

Le marché a pour objet, la rénovation du chauffage de l'église de Gouesnou composé de cassettes rayonnantes incorporées dans les dossiers des bancs.

Il comprend notamment :

- la dépose soignée des cassettes défectueuses
- le remplacement des cassettes chauffantes
- le remplacement de l'ensemble des régulateurs
- la remise en fonctionnement de chaque zone
- la remise en état des voyants de fonctionnement

Les prestations attendues ainsi que les prescriptions techniques et normes applicables sont définies de manières détaillées dans le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.).

3.2 Dispositions Générales

La maîtrise d'œuvre de l'opération sera assurée par :

Global Energie Services
3 place St Yves - 29460 Daoulas

Les pièces constitutives du marché sont :

- le document unique de consultation valant acte d'engagement et cahier des charges
- le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)
- la décomposition du prix global et forfaitaire (D.P.G.F.)

3.3 Dispositions particulières

Une **visite sur site est obligatoire** pour prendre connaissance des installations existantes et sera constatée par une attestation de visite.

L'attestation du maître d'ouvrage sera à joindre au dossier.

4 - PRIX / DELAIS

4.1 Délais

Le délai d'exécution de la prestation est de **3 MOIS** à compter de la notification.

4.2 Prix

L'ensemble de la prestation à exécuter, sera rémunéré par application d'un prix global et forfaitaire égal à :

CADRE RESERVE AU SOUMISSIONNAIRE		
Tranche ferme HT en Euro	Montant de la TVA (...%) en Euro	Tranche ferme TTC en Euro
.....€€€
Tranche conditionnelle HT en Euro	Montant de la TVA (...%) en Euro	Tranche conditionnelle TTC en Euro
.....€€€
Montant du marché HT en Euro	Montant de la TVA (...%) en Euro	Montant du marché TTC en Euro
.....€€€

Soit en lettres (montant TTC) :
.....

5 - REGLEMENT DES PRESTATIONS

5.1 Avance

Sans objet

5.2 Modalités de règlement

Après réalisation de la prestation, le paiement sera effectué, par mandat administratif, dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de réception de la demande d'acompte ou de la facture par la commune de Gouesnou, sauf désaccord du service gestionnaire du marché.

Le Maître de l'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ^(A REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE) :

Compte ouvert au nom de
Sous le numéro
Codes	Banque :..... .Guichet :..... Clé RIB :.....
Banque
Agence de

5.3 Intérêts moratoires

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de sept points.

6 - PRESENTATION DES OFFRES

Les candidatures et les offres ne peuvent être présentées que sur support papier.

Il est interdit aux candidats de présenter pour le même marché plusieurs offres en agissant soit comme candidats individuels soit comme membres d'un groupement.

Par ailleurs, un même candidat ne peut représenter plus d'un groupement et une même personne physique ne peut représenter plusieurs candidats.

6.1 L'offre

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

- présent document unique de consultation signé pour acceptation et engagement.
- les pièces conformes aux dispositions des articles 48 à 55 du Décret n°2016-360 relatif aux Marchés Publics (DC1, DC2, attestations d'assurance, déclarations fiscales).
- présentation générale de l'entreprise.
- Mémoire technique
- Décomposition et détail du prix global et forfaitaire

6.2 Durée de validité des offres

Les offres sont valables pendant 90 jours à partir de la date limite de remise des offres.

7 - JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

7.1 Offres

Sera déclarée irrégulière une offre qui, tout en apportant une réponse au besoin du pouvoir adjudicateur, est incomplète ou ne respecte pas les prescriptions minimales exigées à l'article 3 du présent document.

7.2 Méthode d'analyse des critères

Le jugement des offres sera effectué selon les critères suivants :

- **Prix (50%)** la notation se fait par une comparaison avec l'offre moins-disante après élimination des offres anormalement basses, inappropriées, irrégulières et inacceptables.

Les prix servant à l'analyse des offres seront ceux indiqués dans l'acte d'engagement.

Note du critère prix = 50 points pour l'offre la moins-disante.

Pour les autres offres, la note = (montant de l'offre la moins-disante / montant de l'offre du candidat) X 50

- **Valeur technique de l'offre (50%)** : appréciée au regard la qualité de la prestation proposée (qualité des fournitures, installations) et de la note méthodologique produite par le candidat (méthodologie, moyens humains et matériels affectés, références similaires, planning prévisionnel)

Les candidats sont donc invités à faire apparaître de façon explicite tous les éléments permettant au maître d'ouvrage d'apprécier leur offre en fonction des critères énoncés dans les différents documents remis avec l'offre.

8 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

8.1 Sur support papier

Les candidatures et les offres seront transmises sous enveloppe cachetée qui contiendra :

L'enveloppe portera l'adresse et les mentions suivantes :

Monsieur le Maire de Gouesnou
Hôtel de Ville
1 place des Fusillés
29850 Gouesnou

"NE PAS OUVRIR"

Procédure adaptée pour :

« Rénovation du chauffage de l'église »

« Nom du candidat »

« Adresse du candidat »

« Courriel du candidat »

Les offres devront :

- **Soit être déposées contre récépissé, notamment les offres remises par coursier (UPS, DHL, CHRONOPOST, ...) à :**

Monsieur le Maire de Gouesnou

Pole Travaux, Urbanisme, Environnement - (de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00)

- **Soit transmises par voie postale, par pli recommandé avec avis de réception à :**

Monsieur le Maire de Gouesnou

Pole Travaux, Urbanisme, Environnement - 1 Place des Fusillés - 29850 Gouesnou

Les offres devront parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent document de Consultation.

Les Candidats devront tenir compte pour la transmission de leur offre, du délai d'acheminement des services postaux.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

La transmission des offres par voie électronique est autorisée.

9 - CLAUSES ADMINISTRATIVES

Le cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicable au présent marché est le CCAG des marchés publics de travaux tel qu'approuvé par l'arrêté interministériel du 8 septembre 2009.

9.1 Pénalités

Par dérogation à l'article 20 du CCAG-Travaux, les pénalités seront de 50 euros par jour de retard sans mise en demeure préalable.

9.2 Résiliation

Les cas de résiliation par dérogation à l'article 46 ne sont pas limitatifs.

En cas de résiliation pour motif d'intérêt général par le pouvoir adjudicateur, le titulaire percevra à titre d'indemnisation une somme forfaitaire calculée en appliquant au montant initial hors TVA, diminué du montant hors TVA non révisé des prestations admises, un pourcentage égal à 5,00 %.

Il peut être pourvu, par la personne publique, à l'exécution de la fourniture ou du service aux frais et risques du titulaire, soit en cas d'inexécution par ce dernier d'une prestation qui par sa nature ne peut souffrir d'aucun retard, soit si la résiliation du marché est prononcée aux torts du titulaire, le marché prévoyant cette mesure.

Fait en un seul original,

A : le :

L'Entrepreneur (seul) / Le mandataire du groupement,
(Cachets et signatures précédés de la mention manuscrite "lu et approuvé")

ACCEPTATION DE L'OFFRE :

Est acceptée la présente offre pour valoir Acte d'Engagement.

A : GOUESNOU, le :

Le Maire de Gouesnou,